



Pôle Arrêtés

23/AR133

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

05 DEC. 2023

23/AR133 ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR BRUNO DAVID DIRECTEUR DU CABINET DU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR29 du 3 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno DAVID, Directeur du Cabinet du Maire,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'abroger l'arrêté 23/AR29 du 3 mai 2023 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 23/AR29 du 3 mai 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Bruno DAVID.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var ainsi qu'au TGI de Toulon.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 4 décembre 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Téléréfuge citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Publié Le 05 DEC. 2023

Acte à classer

lmc1313346

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-12-05T11-17-48.00 (MI249366499)

Identifiant unique de l'acte : **083-218301372-20231204-lmc1313346-AR** (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : 23/AR133 ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR BRUNO DAVID DIRECTEUR DU CABINET DU MAIRE

Date de décision : 04/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureActe : 99_AR-083-218301372-20231204-lmc1313346-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/12/23 à 11:17

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 05/12/23 à 11:17

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 05/12/23 à 11:22